

EDITOp.1

Je reprendrai bien une part de marché..... p.2

Dans ma branche d'activité.....p.3

FO défend les salariés des petites et des grandes entreprises du commerce.....p.3

Pour l'abrogation de la loi Travail et l'annulation de la réforme des rythmes scolaires.....p.4-5

TPE 2016 - La grande élection syndicale pour les salariés des très petites entreprises.....p.6

Compteur intelligent... Consommateur méfiant !.....p.7

Faites ce que je dis... Pas ce que je fais !.....p.8

On reste en contactp.9

Vous êtes syndiqué ! Et vos collègues et amis ?.....p.10

Création de syndicats - Résultats d'élections.....p.11

Ce numéro du syndicaliste FO a été réalisé avec le concours de :

• J-N LAHOZ, secrétaire général de l'Union Départementale FO 91

• C. LE COMTE, secrétaire adjoint de l'UD FO 91

• D.ROUSSEAU, rédacteur en chef

• Florence LAFFETA, Secrétaire départementale SNUDI FO 91

• K. ECHARD, secrétaire administrative

Union Départementale Force Ouvrière de l'Essonne

12, place des Terrasses de l'Agora

91034 Evry cedex

Tél : 01.60.78.15.57

FAX : 01.60.77.96.94

e-mail : udfo91@gmail.com

Site : www.udfo91.fr

Directeur de publication : J.N LAHOZ

Bulletin trimestriel

CPPAP N°0617 S 07348

Impression : PMS SARL, 17 avenue de Ségur 75007 Paris

Régie publicitaire : Paul MEYER

tél : 06 74 65 99 84

Qu'ont-ils fait ?

Ils voulaient peut être rentrer dans la postérité ? En tout cas, c'est sûr Ils sont rentrés dans l'Histoire sociale de ce pays.

En ce moment les décrets d'application pleuvent, les mises en œuvre dans les entreprises commencent à pointer leurs bouts du nez. Certains sont présents à leurs côtés pour les accompagner de l'écriture à la promotion... seront-ils encore présents pour signer les accords d'entreprise qui démonteront une à une, les conventions collectives à coups de dispositions dérogatoires ? Ils ont été créés pour ça.

C'est pour cela que nos mots d'ordre restent d'actualité, « la loi Travail, on n'en veut pas ! ». Celle que nous nommons la loi « Gattaz-Valls-Berger », car nous ne nous trompons pas d'adversaires.

Nous nous sommes mobilisés pendant de longs mois, à travers 14 manifestations dans l'unité la plus large et sur des bases claires qui vont du retrait du projet et maintenant à l'abrogation. Ce mouvement est populaire, majoritaire, légitime, car il défend les conquêtes sociales ouvrières, celles dont ne

veut pas le MEDEF. N'est-ce pas cela la lutte des classes ?

Maintenant, partout nous devons faire barrage à la destruction de nos droits. Dans les entreprises, nous devons continuer à informer les salariés des conséquences désastreuses de la mise en œuvre de la loi. Faire barrage aux accords de collaboration qui sont déjà prêts à être signés pour diminuer le coût du travail et augmenter le dumping social. L'entreprise qui détruira le plus de droit, l'emportera sur les autres entreprises. Ses salariés s'appauvriront, travailleront dans des conditions de travail dégradées. Dans les entreprises concurrentes... c'est la fermeture au bout du chemin qui se soldera par la privation de la contrepartie de la vente de notre force de travail, notre salaire.

Entre réduire la valeur de notre force de travail par la diminution de nos droits et détruire le seul moyen que nous avons pour la vendre, c'est-à-dire

le travail, c'est bel et bien une véritable agression sociale que nous vivons.

Ils n'avaient pas comme objectif de baisser le chômage ?

Les seules victimes, c'est nous ! Salariés actifs, retraités et privés d'emplois.

Peu importe le nom que nous portons, nos croyances ou pas, notre nationalité ou autres différences qu'ils voudraient utiliser... il n'y a que deux classes sociales, la nôtre et la leur.

Ne nous laissons pas enflammer par des discours haineux qui préparent uniquement des primaires et des élections présidentielles.

Il faut renforcer notre organisation syndicale, les élections TPE seront un moment fort. Elles doivent refléter notre implication à défendre tous les salariés et en particulier les plus exposés au dumping social, les salariés des Très Petites Entreprises.

Comme nous le disons toujours, peu importe nos interlocuteurs nous sommes et resterons une organisation syndicale de contre-poids, avec nos valeurs « la République toujours, les revendications tout de suite ! ».

Christophe Le Comte

Secrétaire Général Adjoint

Au nom de la concurrence libre et non faussée, grand dogme libéral issu du traité de Maastricht, le même où l'on trouve les fameux 3% du PIB de dépenses à ne pas dépasser. Récemment, il a été avoué que ce chiffre avait été fixé sur un coin de table, une sorte de roulette russe... mais à l'Ouest...

Le dogme européen s'impose aux Etats et crée la misère sociale.

Mais sans le respect de certaines règles, même la concurrence est faussée. Il y a ceux qui pourront suivre et ceux qui disparaîtront sous la pression économique et les dérogations à tout va, tant au niveau des passe-droits commerciaux, qu'au niveau social (le fameux dumping social).

Un petit focus sur une petite ville en Essonne nous permettra d'y voir plus clair. Villebon-sur-Yvette est l'endroit choisi pour que Costco s'implante.

Costco, c'est une ambition « **d'en ouvrir 10 à 15 dans les 10 prochaines années en France, dont 4 à 6 en Ile-de-France** » . [1]

« **Costco, ce n'est ni Carrefour ni Metro, ce serait plutôt Le Bon Marché (avec des grands formats) + Les Galeries Lafayette + Ventes Privées. Notre concept de «club entrepôt» est très différent de tout ce que vous avez déjà dans votre pays. Costco, c'est 50% d'alimentaire et 50% de non alimentaire. Et 50% de particuliers et 50% de professionnels.** » [1]

Comme il est dit dans le milieu bien-pensant, Costco c'est un nouvel acteur qui s'implante. Revenons à Villebon, où Costco va ouvrir une surface commerciale de 12 000 m², cette ville où se trouve une grande zone commerciale, avec un Auchan (Mulliez) et sa galerie qui s'agrandit et de nombreux magasins, ouverte 7/7 légalement depuis la loi Mallié et « sanctifiée » par la loi Macron (le St patron des patrons canonisé par le MEDEF).

A côté de Villebon, nous trouvons Massy avec un CORA et sa galerie marchande fermée le dimanche et sa zone commerciale -X%, son

Leroy Merlin... eux aussi ouverts illégalement pendant des années et maintenant ils bénéficient de la bénédiction des gouvernements successifs au détriment des conquêtes sociales comme le repos dominical. Un agrandissement gigantesque est prévu à cet endroit.

Il y a aussi Les Ulis, qui touchent Villebon, avec un Carrefour et sa galerie marchande et une zone commerciale à cheval sur Les Ulis et Villejust ouverte 7/7 pour cette dernière.

D'autres villes ne sont pas loin, elles aussi équipées de centres commerciaux fermés le dimanche et des zones commerciales ouvertes le dimanche...

Les mêmes enseignes, les mêmes produits, les mêmes problèmes. Une illusion de choix au détriment du consommateur.

Ça fait de l'emploi diront certains. C'est vrai si l'on se limite à ce rideau de fumée. Oui, on parle de villes et une ville ne s'arrête pas au centre commercial, cela serait d'une tristesse. Imaginez que la sortie du dimanche se limite à un site de magasins...

Dans les centres commerciaux, il n'est pas rare de voir des magasins qui ferment car l'enseigne se déplace dans la zone commerciale ou tout simplement c'est un indépendant qui n'a pas tenu le choc.

N'oublions pas la qualité de vie de

quartier, où l'on a ses petites habitudes : son boulanger, sa librairie, son épicier, son poissonnier, sa banque, etc.

Quitte à passer pour un vieux rabat joie, c'était mieux avant, puisque les centres villes ou les cœurs de quartiers de ces villes voient disparaître les commerces traditionnels dit « de proximité ». Les librairies sont remplacées par des « Kebab » et les autres commerces sont, eux aussi, remplacés par des « Kebab ». L'utilisation des journaux pour emballer la nourriture étant

FO TPE 2016 SALARIÉS DU COMMERCE

Je ne suis PAS seul(e) !

LA GRANDE ÉLECTION SYNDICALE POUR LES SALARIÉS DES TRÈS PETITES ENTREPRISES

FEC FO • SECTION COMMERCE • 54, RUE D'HAUTEVILLE • 75010 PARIS
TÉL : 01 48 01 91 32 - COMMERCE@FECFO.FR - HTTP://FECFOCOMMERCE.UNBLOG.FR

interdite, il faut se déplacer dans un centre commercial pour avoir son journal du matin. Pratique pour ceux qui ont des problèmes pour se déplacer !

Quelle tristesse de voir ces quartiers se désertifier... On imagine bien que l'employé de librairie n'a pas été embauché dans le « Ke-

Je reprendrai bien une part de marché

bab » et qu'il a grossi les rangs des chômeurs.

Car c'est ça, au final, cette violente libre concurrence : la destruction des emplois qui se trouvent dans les « petits » commerces, appelés aussi TPE (Très Petites Entreprises), le tout supporté par la collectivité et les salariés en priorité.

Mais bon, les salariés devraient savoir que : **« la vie d'un entrepreneur est bien souvent plus dure que celle d'un salarié. Il ne faut jamais l'oublier »** ... comme le dit le sinistre Macron, inventeur de la Macron économie inspirée par Attila (anagramme d'Attali). Là où Macron passe, le social ne repousse pas.

Il n'y a pas que le social qui ne repousse pas, les TPE aussi.

Rien que sur une très petite partie du département de l'Essonne, nous vivons une concentration énorme de zones commerciales quasi réservées aux grandes enseignes de l'habillement, de la chaussure, de l'ameublement, de l'électroménager, de l'alimentation, etc., en majeure partie ouvertes 7/7 jours.



Comme elles et eux
donnez du poids
à vos droits
du 28 novembre
au 12 décembre
2016,

VOTEZ FO

Comment peut-on croire que les commerces de proximité pourront survivre à cet assaut qui, pour la plupart des TPE, s'appuie sur le commerce de gros pour se fournir ? La mort des TPE, c'est la mort d'une partie des commerces de gros.

Alors, messieurs, combien d'emplois sacrifiés sur l'autel de la libre concurrence ? Combien de conquêtes sociales sont-elles vouées à disparaître pour offrir des marges plus confortables aux actionnaires, LBO, Mulliez, etc. ?

[1] <http://www.lsa-conso.fr/costco-nous-confirmons-notre-programme-d-ouvertures-en-france,225240>

DANS MA BRANCHE D'ACTIVITÉ

En effet, les fédérations FO des secteurs d'activité concernés négocient les conventions collectives de branche qui établissent les minima salariaux, les grilles de salaires, les classifications, l'ancienneté, la prévoyance...



DÉFEND LES SALARIÉS DES PETITES ET DES GRANDES ENTREPRISES DU COMMERCE

Cette action passe par la défense et l'amélioration des Conventions Collectives qui assurent des droits supplémentaires pour tous les salariés d'une même branche. Les employeurs font supporter la concurrence des entreprises aux salariés en réduisant leurs droits pour augmenter leurs bénéfices. Par ces manoeuvres, les métiers, les diplômes, l'expérience, etc. tendent à ne plus être reconnus, ce qui réduit les perspectives de carrière.



FO est à l'origine des conventions collectives (février 1950 : loi sur les conventions collectives) qui sont menacées par le patronat et des organisations syndicales.

Sans convention collective

Que resterait-il aux salariés des petites entreprises dépourvues de délégués syndicaux ?

Le code du travail qui est lui aussi attaqué de toutes parts !

Le mercredi 31 août, à la veille de la rentrée scolaire, le 1er ministre Manuel Valls et sa ministre de l'Education Nationale, Najat Vallaud-Belkacem, ont inauguré la nouvelle école primaire Aimé-Césaire d'Évry. Cette journée était placée sous le signe de l'égalité des chances à l'école. "investir dans notre école, c'est croire en l'avenir. C'est avoir confiance dans la génération qui viendra." a déclaré, Manuel Valls.

Ce que nous constatons depuis plusieurs années notre département est reconnu comme déficitaire en nombre de postes d'enseignants.

Quid de l'égalité des chances si des classes ferment faute d'enseignants, si les effectifs de classe sont toujours aussi importants, si les élèves sont répartis dans les autres classes faute de remplaçant ?

Malgré les nombreuses demandes du SNUDI FO 91 d'augmenter la dotation budgétaire départementale, nous sommes encore une fois confrontés à une nouvelle rentrée difficile.

Ce déficit se traduit de façon très concrète pour les enseignants du département :

- Impossibilité de faire valoir son droit à mutation interdépartementale : c'est un parcours du combattant pour quitter l'Essonne même avec une priorité médicale ou familiale,

Il n'est plus possible d'allier travail et vie de famille ; dans ce métier fortement féminisé, ce sont donc un grand nombre de femmes qui se voient tiraillées entre le choix de voir leur famille partir dans un autre départe-

tement ou de se mettre en disponibilité pour suivre leur conjoint.

Nombre d'entre elles revendiquent le droit à travailler comme le droit à vivre en famille.

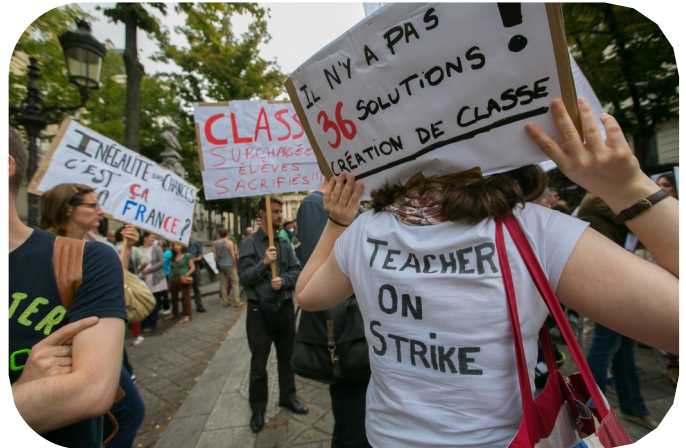
Le SNUDI FO a bataillé jusqu'à la mi-juillet pour obtenir un maximum de départs en mutation. Il reste malheureusement un trop grand nombre de dossiers en souffrance !

- Ratio élève/Maître un des plus importants de France, avec des classes à très forts effectifs, parfois jusqu'à 30/31 élèves en maternelle et avec dans de nombreuses classes des doubles, voire triple niveaux.
- Remplacements réduits à peu de chagrin ; l'an dernier nous avons constaté que, dans la majeure partie du département les enseignants absents n'étaient pas remplacés. De même, les stages de formation continue auxquels ont droit tous les salariés ont souvent été annulés faute de personnels remplaçants.

Le SNUDI FO 91 a revendiqué toute l'année dernière une augmentation du nombre de remplaçants. Ainsi nous avons obtenu un nouveau quota de remplaçants dédiés aux départs en stages, de même que quelques remplaçants de courte durée.

Cependant, cette nouvelle dotation sera loin d'être suffisante

pour répondre aux besoins du département, et nous craignons que la répartition des élèves en cas de non remplacement sera encore trop souvent la règle.



Aussi, le SNUDI FO 91 va continuer à se battre pour obtenir une augmentation de la dotation pour notre département.

- Ce déficit de postes a une autre conséquence très dommageable pour les enseignants, à savoir, l'impossibilité de participer aux mutations départementales.

En effet, le nombre de postes susceptibles d'être disponibles s'est fortement réduits depuis quelques années et les professeurs qui souhaitent se rapprocher de leur domicile ou tout simplement, changer de secteur, se voient opposer une fin de non recevoir à leurs souhaits de changement.

De même, les jeunes enseignants se voient le plus généralement attribuer des postes fractionnés sur plusieurs classes, sur des niveaux différents, souvent sur des villes différentes. Comment peuvent-ils rester motivés, alors qu'ils aspirent à prendre une classe

en charge, à s'investir totalement dans ce métier qu'ils ont choisi,

- Toujours en raison du budget trop serré, le nombre d'ouvertures de classes est soumis à conditions alors que les fermetures de classes voire d'école se sont généralisées ces dernières années, notamment dans le secteur rural. Les parents d'élèves ainsi que les maires se sont mobilisés pour sauver les écoles, gages de survie des petites communes.

En cette rentrée marquée par la vague d'attentat de l'été et les menaces qui pèsent sur les écoles, les consignes de sécurité ont été réactualisées. Les exigences qui pèsent sur les équipes pédagogiques et plus particulièrement sur les directeurs d'école, sont hors de leurs champs de compétences. Ainsi, comment demander aux directeurs de vérifier les sacs et identités des personnes entrant dans les écoles, comment mettre en place des exercices d'évacuation/intrusion/confinement efficaces et adaptés à la configuration de l'école et au danger potentiel, alors que les professeurs ne sont nullement des spécialistes de la sécurité civile. Nombre d'équipes pédagogiques se retrouvent démunies devant ces directives complexes à mettre en œuvre, notamment avec des enfants en bas âge.

Une fois de plus, nous avons le sentiment d'être dépositaires de missions qui ne relèvent pas de nos compétences.

Un autre cheval de bataille syndical a été toute l'année dernière la demande d'abrogation de la réforme des rythmes scolaires.

En effet, sous couvert d'intérêt des enfants et d'adaptation des rythmes de l'école, les intérêts financiers des communes prévalent dans le choix des horaires de l'école et sont souvent plus soumis aux disponibilités des intervenants périscolaires qu'aux réels besoins des enfants.

Ainsi, d'une commune à l'autre, l'emploi du temps de l'élève varie au gré des nécessités municipales mais ce qui devait être amélioré, à savoir la diminution du temps de l'enfant en collectivité et l'accès au plus grand nombre aux activités culturelles et sportives se révèle, dans la majeure partie des cas, une question de finances et non d'intérêt des écoliers.

Les enseignants, comme tous les salariés, voient leurs droits et statuts laminés par les projets successifs, leurs obligations de service sont de plus en plus soumises aux dictats des municipalités, leurs conditions de travail ne cessent de se dégrader, l'évaluation de type managérial arrive à grands pas dans l'Education Nationale.

Le SNUDI FO 91 ne compte pas en rester là et appelle les professeurs d'école à se mobiliser pour demander l'abrogation de la Loi Travail, de même que l'annulation de la réforme des rythmes scolaires.



SNUDIFO91

Section de l'Essonne

12, place des Terrasses de l'Agora - 91000 EVRY | 01 60 79 25 58 | 91snudifo@gmail.com

Syndicat des Instituteurs, Professeurs des Écoles, EVS et AVS

TPE 2016

LA GRANDE ELECTION SYNDICALE POUR LES SALARIES DES TRES PETITES ENTREPRISES



REGION ILE-DE-FRANCE

DONNEZ DU POIDS A VOS DROITS

ELECTION TPE 2016 du 28 novembre au 12 décembre



Cette élection est la vôtre.

Car, comme plus de 4 millions de salariés, vous êtes employé(e) d'une TPE (Très petite entreprise).

Votre voix pèsera, dans votre région, pour la composition de la Commission paritaire régionale interprofessionnelle des TPE. FO veut y obtenir, pour vous, l'accès à de nouveaux avantages, à l'égal de ceux des Comités d'entreprise.

Vote voix sera aussi prise en compte au niveau national.

Les experts FO sont des professionnels qui négocient les dispositions de la Convention collective de votre secteur d'activité : pour votre salaire, votre emploi, votre formation, vos conditions de travail (temps de travail, congés, santé et sécurité...).

Plus largement, FO milite pour une redistribution plus juste des richesses et pour une économie qui donne la priorité à la création de vrais emplois, stables, et non aux profits des

grands groupes financiers qui détruisent les emplois de proximité dans les centres-villes comme dans les zones rurales.

En soutenant FO vous soutiendrez un syndicat indépendant des partis politiques, un syndicat qui respecte votre liberté.

Quand il faut, FO sait dire non aux reculs sociaux, que ce soit sur la retraite ou le Code du travail.

Mais FO est aussi à l'origine des grandes conquêtes sociales (Sécurité sociale, Assurance chômage, formation professionnelle...) et a toujours démontré sa capacité à négocier des accords porteurs de progrès.

Soyez-en sûr(e), votre voix va compter.

Jean-Claude Mailly
Secrétaire général
Force Ouvrière



COMPTEUR INTELLIGENT... CONSOMMATEUR MÉFIANT !

Editorial et sommaire

des cahiers de l'AFOC n°229

Le déploiement du nouveau compteur d'ERDF n'en finit pas de faire des vagues et de concentrer autant de critiques de ses détracteurs que les louanges de ses thuriféraires. Parmi les premiers, d'aucuns pointent les incendies, la pollution électromagnétique et la captation de données de consommation domestique ; parmi les seconds, de mettre à la disposition des consommateurs dans l'instant les données précitées et donc de maîtriser leur consommation et de se voir proposer des offres beaucoup plus individualisées qu'à ce jour.

A voir... Mais pour l'heure, en toute hypothèse, deux questions nous interpellent.

Comment est-il possible tout d'abord que sous couvert de « croissance verte » l'on puisse jeter au rebus 35 millions de compteurs à l'horizon 2021 - qui en l'état fonctionnent et depuis belle lurette - générant ainsi autant de déchets à traiter ? Le remplacement de 35 millions de compteurs par des compteurs communi-

cants Linky implique en effet le recyclage des compteurs déposés par des sociétés ad'hoc. Pas sûr que le bilan carbone de l'opération soit positif d'autant qu'ERDF prévoit une durée de vie du nouveau matériel de seulement... 20 ans.

Autre interrogation : comment est-il possible en 2016 de déployer une technologie de façon aussi massive sans s'assurer auparavant de l'innocuité de celle-ci pour ses utilisateurs ? Il est quand même incongru que le Ministère de la Santé ait saisi l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) de cette question après la décision de déploiement du compteur.

De là à y voir un mépris des consommateurs... Quant à un moratoire en attendant les résultats de l'étude, d'aucuns, persifleurs sans nul doute, pourraient déjà préjuger des résultats de l'étude de l'Agence...

Ainsi va le monde, mais on est pas obligé de s'en accommoder.

<http://www.afoc.net>

SOMMAIRE

L'ACTU DE L'AFOC

- **Evitez les cambriolages : signalez votre absence à la police ou la gendarmerie (p. 2)**
- **Cambriolages : quel est le profil des personnes les plus exposées ? (p. 3)**
- **Comment faire stopper les démarchages téléphoniques indésirables ? (p. 4-5)**

A SAVOIR

- **L'impact de la « taxe carbone » pour les ménages (p. 6-7)**
- **Arnaque aux faux chèques de banque... Un classique ! (p. 7-8)**
- **AGENDA (p. 8)**



<http://afoc91.unblog.fr>



L'Association Force Ouvrière Consommateurs de l'Essonne réunit des femmes et des hommes qui agissent ensemble, en toute indépendance, pour la défense des consommateurs et des locataires.

5 MISSIONS :

- Informer,
- Conseiller,
- représenter les consommateurs,

- défendre les locataires,
- former les militants et les adhérents,

..... Dans un esprit d'indépendance et de solidarité.

DES EQUIPES LOCALES SUR
TOUTE LA FRANCE

dont celle de l'Essonne

UNE EQUIPE DE JURISTES

..... Qui apportent leur compé-

tence aux équipes locales

..... et aux adhérents.

AFOC de l'Essonne

12, Place de l'Agora - 91000 Évry

TEL : 01 60 79 22 18

@ : afoc91@gmail.com

FAITES CE QUE JE DIS...PAS CE QUE JE FAIS !

RÉPONSE AU 1ER SECRÉTAIRE DU PS

Notre secrétaire général de Confédération participera à un débat public à la Fête de l'Humanité sur l'action contre la loi «Travail» et pour y présenter nos positions, comme il le fait d'ailleurs depuis plusieurs mois. Il donne des interviews à tous les journaux quelles que soient leurs orientations, il se rend sur toutes les chaînes de télévision. En clair, il porte partout où il le peut nos positions. Qui peut trouver à redire à cela ?

Nous en avons trouvé un, puisque le premier secrétaire du parti socialiste vient de déclarer que «les prédécesseurs de Jean-Claude Mailly doivent se retourner dans leur tombe».

Mal conseillé par son conseiller social issu du mouvement syndical et qui a sans doute des comptes à régler avec FO puisqu'il nous a quittés dans des conditions peu glorieuses, il est toujours nécessaire de faire le point face à de telles provocations.

D'abord, Monsieur le premier secrétaire, nous n'en sommes plus à la période de la guerre froide et de l'épisode de la «baie des cochons» à Cuba, même les Américains vont aujourd'hui à Cuba et vous également sans doute !

Quant à cette invitation à ce débat à la fête de l'Humanité, il ne peut vous échapper qu'elle est liée au combat que nous menons contre la loi Gattaz-Valls-Berger avec la CGT - la FSU et SOLIDAIRES mais également avec l'UNEF - la FIDL et l'UNL.

Il ne peut vous échapper non plus

que cette loi, qui «détricote» le code du travail, est portée par le gouvernement et par vous-même.

Ne pensez-vous pas que vos prédécesseurs, Jaurès - Blum..., doivent se retourner dans leur tombe ?

Doit-on continuer les énumérations des années passées avec la mise en œuvre de l'ANI de janvier 2013, la loi Macron, les contre-réformes de toutes natures, la loi NOTRe, Hôpital, école, etc...etc....

Ne pensez-vous pas que vos prédécesseurs doivent se retourner dans leur tombe ?



Et puis ce sont des ministres, ou plutôt un qui annonce en démissionnant qu'il n'est pas socialiste et qui se reprend plus tard en indiquant qu'il est de gauche – d'autres auparavant se posaient la question de savoir s'il ne fallait pas modifier le nom du parti socialiste.

Des dénationalisations en cours ou qui s'annoncent (RT Électricité – SNCF, etc...), des cadeaux continuels au MEDEF, des attaques répétées contre la fonction publique, mais aussi contre la sécurité sociale, l'hôpital, l'école, les transports, l'énergie....

**NON A LA CASSE DU
CODE DU TRAVAIL !
ABROGATION DE LA LOI !**

Et le 49-3, vous connaissez ?

Celui qui a été utilisé au fil des années et des gouvernements, particulièrement par ceux dirigés par des Premiers Ministres «socialistes», qui, ne faisant pas confiance à leurs représentants à l'Assemblée Nationale, l'utilisent comme un bazooka alors que 70% des Français le rejettent.

Ne pensez-vous pas que vos prédécesseurs deviennent des derrières tourneurs dans leur tombe ?

Nous allons continuer à nous opposer à cette loi «Travail» en exigeant dorénavant son abrogation.

Nous allons continuer à manifester avec ceux qui, comme nous, ont combattu pour construire le code du travail, les conventions collectives, les statuts et toutes les lois porteuses d'espoir pour la classe ouvrière, con-

trairement à ceux qui voulaient détruire ce qui avait été engagé en 1936 et par le Conseil National de la Résistance en 1945 - Nous résisterons avec tous ceux qui pensent comme nous, qu'ils soient des syndicalistes ou des politiques, ceux qui ont encore la volonté de défendre et de promouvoir les conquêtes ouvrières que nous ont léguées nos prédécesseurs comme vous dites.

Nous vous conseillons d'en faire autant.

Paris, le 6 septembre 2016

URIF-FO

On reste en contact

Pour mieux diffuser l'information auprès des militants **FO** de l'Essonne, des médias locaux, l'Union Départementale a ouvert un compte TWITTER

⇒ <https://twitter.com/udfoessonne>

Ce compte est directement relayé et met à jour le compte FACEBOOK

⇒ <https://fr-fr.facebook.com/militant.fo>

Bien entendu vous pouvez aussi consulter le site de l'Union Départementale

⇒ <http://www.udfo91.fr>



On reste en contact !



Mutuelle soumise aux dispositions de l'article L.1162 du Code de la mutualité, n° Siren 538 518 473.
Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris. Dircom - 06/715

Protection sociale collective

Nos spécialistes vous accompagnent

- Une offre complète
Santé, prévoyance, épargne et retraite
- Écoute, conseils et accompagnement
Mise en place ou la renégociation de votre couverture sociale complémentaire
- La force d'un leader national
alliée à la proximité en région



Harmonie mutuelle

En harmonie avec votre santé

www.harmonie-mutuelle.fr

02 47 60 57 42

brigitte.hureau@harmonie-mutuelle.fr

www.protection-sociale-entreprise.fr



Harmonie Mutuelle, spécialiste de la protection sociale en entreprise, 1^{re} mutuelle santé de France.

**VOUS ÊTES
SYNDIQUÉ ! ET VOS
COLLÈGUES ET AMI(E)S ?**

**LOI TRAVAIL, PRINCIPE DE FAVEUR,
HEURES SUP., EMPLOI, LICENCIEMENT,
SALAIRE... NÉGOCIATIONS,
MANIFESTATIONS,
DÉBATS, GRÈVES, PROPOSITIONS...
ET SI VOUS PROPOSIEZ À VOS
COLLÈGUES ET AMI(E)S DE SE SYNDIQUER...**

CREATION DE SYNDICATS

FM2S à Mennecey (Bâtiment)

RESULTATS D'ELECTIONS

TICE à Evry (Transports)

CE

1er Collège

Titulaires : FO : 1 – UNSA/CFTC : 1 – CGT : 0 – UST-SUD : 4

Suppléants : FO : 1 – UNSA/CFTC : 1 – CGT : 0 – UST-SUD : 4

Délégués du Personnel

1er Collège

Titulaires : FO : 1 – UST-SUD : 1 – UNSA/CFTC : 1

Suppléants : FO : 1 – UST-SUD : 1 – UNSA/CFTC : 1

FM2S à Mennecey (Bâtiment)

CE

1er Collège

Titulaires : FO : 1 – CFTC : 0

Suppléants : FO : 1 – CFTC : 0

2ème Collège

Titulaires : FO : 2 – CFTC : 0

Suppléants : FO : 2 – CFTC : 0

Délégués du Personnel

1er Collège

Titulaires : FO : 1 – CFTC : 0

Suppléants : FO : 1 – CFTC : 0

2ème Collège

Titulaires : FO : 1 – CFTC : 0

Suppléants : FO : 1 – CFTC : 0



POUR EN SAVOIR PLUS,
NOUS CONTACTER
www.info-tpe.fr
la plate-forme Internet
des salariés des TPE

Comme elles et eux
donnez du poids à vos droits
du 28 novembre au 12 décembre 2016.

VOTEZ FO

ONDULYS TAILLEUR à Longjumeau (Bâtiment)

DUP

1er Collège

Titulaires : FO : 1 – CFDT : 4

Suppléants : FO : 1 – CFDT : 4



par vous, pour vous, comme vous !

Paritaire et mutualiste, notre Groupe, créé par les entreprises et les salariés, pour les entreprises et les salariés est gouverné par ses propres clients, c'est-à-dire vous. Ancrés dans le monde économique, comme vous, nous partageons vos enjeux, vos priorités et vos contraintes.

Nous vous accompagnons au travers de nos 4 activités : la santé, la prévoyance, l'épargne et la retraite. Partenaire naturel des entreprises, nous améliorons votre performance globale en contribuant au bien-être de vos collaborateurs.

Acteur engagé au sein de la société, nous avons consacré 15 millions d'euros en 2013 à la mise en oeuvre d'actions de solidarité et soutenons le développement économique local.

Nous sommes aujourd'hui le 5^{ème} groupe français de protection sociale, leader en Rhône-Alpes.

Votre contact :

Marie-Françoise PETIT
Chargée de Mission Relations Extérieures
Tél : 06 84 26 54 30
e-mail : marie-francoise.petit@apicil.com

www.apicil.com



Comme vous !